



Avenant à la convention de restauration

Entre les soussignés :

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, 15, rue Guillaume VII Le Troubadour, 86000, Poitiers, représenté par Madame Mariannig HALL, Directrice générale,

et

Communauté d'Agglomération du Niortais (C.A.N.), 140 Rue des Equarts, CS 28770, 79000 Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Président.

L'annexe 2 à la convention de restauration signée en date du 08 Janvier 2020 est modifiée comme suit :

Prix de vente de la prestation retenue :

Menu complet de type « étudiant » comprenant :

- Entrée
- Plat
- Dessert
- Petit pain
- Eau ordinaire

Prix de vente – TVA 10% :

- Tarif 1 : INM <=480 : 7.21€ TTC (Part société 2.20€ + Part Agent 5.01€)
- Tarif 2 : INM > 480 : 7.21€ TTC (Part Société 1.05€ + Part Agent 6.16€)

Ce changement de tarif fait suite au vote du Conseil d'administration du CROUS du mois de Décembre 2021.

A Poitiers, le

La Directrice générale du CROUS,

Mariannig HALL

Le Président de la C.A.N.,

Monsieur Jérôme BALOGE